## **VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES**

## **CURE DE DESINTOXICATION**

Par Profil supprimé Postée le 19/09/2013 20:24

Bonsoir,

Mon fils de 18 ans fume du cannabis depuis 2 ans. je souhaiterais savoir si je peux lui faire faire une cure de desintoxication sans son accord.

## Mise en ligne le 20/09/2013

Bonjour,

Vous souhaiteriez que votre fils arrête de fumer du cannabis en faisant une cure de désintoxication contre son gré. Cela n'est pas possible, non seulement parce qu'il est impossible de forcer une personne à se faire soigner, et de plus car il n'existe pas de cure de désintoxication à proprement dit concernant les usages de cannabis.

Bien que votre fils fume du cannabis depuis 2 ans, cela ne veut pas forcément dire qu'il est dépendant ou qu'il aurait forcément besoin d'aide pour arrêter. La dépendance s'installe notamment en fonction de la personnalité du consommateur, de son histoire, du contexte dans lequel il fume, mais aussi des raisons qui le poussent à consommer. Certains usagers peuvent arrêter sans grande difficulté dès qu'ils le souhaitent, tandis que pour d'autres cela sera plus difficile, le cannabis venant répondre à un besoin particulier, qui varie selon chacun. Cela peut par exemple être le cas pour une personne qui fume pour trouver le sommeil, qui peut se retrouver en difficulté au moment d'arrêter, les troubles de l'endormissement refaisant surface, et pouvant être très difficiles à gérer sans le cannabis qui représentait jusque là la seule aide trouvée.

Arrêter de fumer veut donc dire qu'il faut apprendre à gérer ses difficultés autrement, et parfois mettre en place un travail de fond sur le plan psychologique, sous forme d'entretiens à plus ou moins long terme, ce qui est possible dans un centre de soins spécialisés en addictologie. En d'autres termes, il n'y pas de médicament spécifique pour arrêter, ou il ne suffit pas d'être hospitalisé quelques jours, cela ne réglant en rien le problème qui peut se trouver en amont des consommations. C'est aussi pour ces raisons là qu'il est impossible de forcer quelqu'un à arrêter de fumer.

Si cela n'a pas déjà été fait, il peut être plus aidant pour la personne de tenter d'avoir une discussion avec elle autour des raisons pour lesquelles elle fume, et ainsi de voir ce qui d'après elle pourrait l'aider, ceci étant très différent d'une personne à l'autre. Si cette discussion s'avérait être compliquée à avoir, si vous avez besoin de plus amples informations, ou bien encore d'un échange plus approfondi, sachez que vous pouvez nous appeler pour en parler. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.